

[OS] GEPP / suivi des demandes d'information

À partir de

Date Mar 09/06/2026 16:49

À

Cc

Bonjour,

A ce stade de la 3e réunion de négociation sur le thème de la GEPP, la délégation du SIDP ne dispose pas de la matière indispensable à la réflexion pertinente sur l'évolution professionnelle dans l'entreprise.

En 2025 déjà, l'OPIIEC (observatoire de notre branche professionnelle) a produit une étude sur la transformation des métiers de l'informatique du fait de l'IA (ref <https://www.opiiec.fr/etudes/142430>).

Les transformations doivent déjà s'observer dans l'effectif et l'évolution des compétences des différentes sociétés qui composent l'entreprise. L'utilisation de l'outil interne Myskills depuis plusieurs années doit pouvoir rapporter une image précise des compétences de l'entreprise.

La délégation prétend devoir disposer de ces informations.

De même, la délégation du SIDP prétend devoir disposer de

- la liste des compétences (technologiques/outils) qui représentent les plus gros volumes de formation en nombre de salariés et en heures.
- la liste des métiers (technologiques/outils) les plus recrutés, et les plus partis

En outre, sur le sujet de la mobilité professionnelle, géographique, la délégation prétend devoir disposer des données de 2023 à 2025 :

- nb de missions lointaines (éloignées de plus de 50km et 1h30 de transport en commun de l'agence de rattachement)
- nb de mutations administratives par région origine-destination, et initiative (salarié ou entreprise)

Salutations,

Ce courriel n'appelle ni action ni réponse en dehors des heures de travail